

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1396

présenté par
M. Isaac-Sibille

à l'amendement n° 1247 (Rect) du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 30, après le mot :

« prévention »,

insérer les mots :

« et de l'accompagnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renommer la commission des financeurs de la perte d'autonomie en « commission des financeurs de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie », intitulé en conformité avec les missions de cette commission.